

NOTE – VERSION AMENDÉE

DESTINATAIRE : Damien Bilodeau
Directeur général de l'infrastructure technologique

EXPÉDITEUR : Denis Charland
Directeur général des finances et des rapports financiers (DGFRF)

DATE : Le 30 juin 2016

OBJET : **Acquisition d'un nouvel ordinateur central – Analyse DGFRF**

CONTEXTE

Ayant reçu une proposition de remplacement de l'ordinateur central actuel par un fournisseur, la Vice-présidence aux technologies de l'information (VPTI) prévoit conclure, d'ici le 30 juin prochain, un contrat d'entreprise de gré à gré pour cette acquisition.

Le contrat serait d'une durée de 5 ans, en incluant la période optionnelle de 18 mois. Les prix seraient garantis pour 5 ans et aucune pénalité ne serait exigible pour la fin du contrat relativement à l'ordinateur central actuel.

En plus d'effectuer une analyse de rentabilité, la VPTI a considéré les avantages qualitatifs de l'éventuelle acquisition, notamment l'augmentation de puissance dans un contexte de transformation (PGI).

À la demande de la Direction de la gestion et de la conformité contractuelles (DGCC), la DGFRF a vérifié les calculs présentés en annexe.

LIMITES DE L'ANALYSE

Les travaux effectués sont sur la base des données qui nous ont été fournies par la VPTI.

Par ailleurs, les coûts réels pourraient différer de ceux estimés aux fins de l'analyse.

ANALYSE

La VPTI a effectué une analyse comparative entre les coûts de l'ordinateur central actuel par rapport à ceux d'un nouvel ordinateur central. Elle a considéré les coûts variables, soit les coûts d'acquisition, de maintenance et de logiciels. D'autres coûts, tels les efforts de migration, auraient pu être ajoutés mais ils n'auraient pas changé la conclusion de l'analyse car ces coûts ne sont pas significatifs.

Les hypothèses utilisées par la VPTI sont principalement les suivantes :

- pourcentage d'utilisation prévue : 95 % d'ici 2019 (avant que PGI ne soit en production) et 19 % par la suite (PGI en production);
- baisse des coûts mensuels pour les logiciels avec le nouvel ordinateur central : 9 %;
- aucune indexation des coûts car ils sont garantis sur 5 ans.

La DGFRF a vérifié les calculs de l'annexe « Tableau comparatif détaillé des coûts ». En optant pour le nouvel ordinateur central, les calculs se résument ainsi :

- Le coût total d'investissement est de 1 893 k\$ sur une période de 5 ans, dont 1 531 k\$ investi en 2016.
- Le gain cumulé (en tant que réduction de coût) sur la période de 5 ans est de 349 k\$, soit 70 k\$ par année en moyenne, ce qui représente un taux de rentabilité annuel moyen de 3,6 %.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

L'économie calculée de 138 k\$ jusqu'en 2019 découle principalement de la réduction de coût de 9 % pour les logiciels. La réduction de coût est établie à partir d'un taux d'utilisation des logiciels de 95 %. Notons qu'un taux de 90 % (jusqu'en 2019) aurait réduit le gain espéré de 35 k\$. Cette hypothèse influence le calcul du gain potentiel.

Par ailleurs, une autre hypothèse aurait pu contribuer à réduire le gain espéré. En considérant un taux d'actualisation de 2 % des coûts, cela aurait réduit le gain de 349 k\$ à environ 275 k\$.

CONCLUSION

La DGFRF a validé les calculs de l'annexe et elle conclut que les calculs ne comportent pas d'erreur.

Selon les données fournies par la VPTI, l'acquisition d'un nouvel ordinateur central est rentable.

Par contre, les risques ci-dessous ont été relevés. Ceux-ci pourraient réduire ou éliminer la rentabilité de l'investissement :

- L'implantation du PGI ne doit pas avoir d'impact sur la valeur du nouvel ordinateur central (valeur comptable de l'actif);
- Un taux d'utilisation des logiciels moindre que celui prévu réduit le gain espéré.

c.c. Karl Malenfant
Sylvie Chabot

ANNEXE : Tableau comparatif détaillé des coûts

Comparaison des coûts - en milliers de \$									
% estimé de l'utilisation de l'ordinateur	95% (avant PGI en production)					19% (PGI en production)			
	2016 (6 mois)	2017	2018	2019	TOTAL	2020	2021 (6 mois)	TOTAL	GRAND TOTAL
Ordinateur actuel									
Matériel	108 \$	226 \$	249 \$	274 \$	857 \$	301 \$	166 \$	467 \$	1 324 \$
Logiciels	1 338 \$	2 675 \$	2 675 \$	2 675 \$	9 363 \$	860 \$	430 \$	1 290 \$	10 653 \$
Total	1 446 \$	2 901 \$	2 924 \$	2 949 \$	10 220 \$	1 161 \$	596 \$	1 757 \$	11 977 \$
Nouvel ordinateur					- \$			- \$	- \$
Matériel*	1 531 \$	- \$	- \$	- \$	1 531 \$	238 \$	124 \$	362 \$	1 893 \$
Logiciels	1 222 \$	2 443 \$	2 443 \$	2 443 \$	8 551 \$	789 \$	395 \$	1 184 \$	9 735 \$
Total	2 753 \$	2 443 \$	2 443 \$	2 443 \$	10 082 \$	1 027 \$	519 \$	1 546 \$	11 628 \$
GAINS					138 \$			211 \$	349 \$

* Fait l'objet de la présente demande.